

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

-----

**N° SG 2021-076**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit du Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par la société RIGAULT sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation 27 rue des Teinturiers à l'occasion de travaux de rénovation d'une souche de cheminée,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu les 14, 17 et 18 mai 2021,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite les 14, 17 et 18 mai 2021 de 08h00 à 17h00 :

*- Rue des Teinturiers, au droit des travaux.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la société RIGAULT.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le premier avril deux mil vingt-et-un.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

